

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 17

présents : 14

votants : 13

l'An deux mille vingt-cinq
le 14 avril 2025 à 17 heures,
le Conseil municipal de la commune de Barjac,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la Présidence de M. Edouard CHAULET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2025

PRESENTS : M. Edouard CHAULET, Mme Aline GUYONNAUD, M. Sylvain BELIN, Mme Monique FERRAT, M. Cyril GILLES, Mme Olga BOFILL, M. Robin FURESTIER, M. Saïd EL ATTAR, Mme Brigitte BRUGNON, M. Alain RAYBAUD, M. Jean IPSILANTI, Mme Annie LE HE, M. Jérémie LAZARD, M. Simon GEVAUDAN

Absents : Mme CLAVAGUERA - Mme OLIVIERI

Procurations : Mme ESNEE à M. GILLES

Délibération n°2025 - 36 a

OBJET : Mise aux normes et entretien des pistes DFCI

La communauté de communes de Cèze-Cévennes a obtenu des financements pour la réalisation de travaux sur les pistes DFCI. Il est proposé de réaliser les travaux décrits ci-après, finançables à hauteur de 80%. Conformément à la doctrine DFCI, la communauté de communes se chargera de réaliser les appels d'offres, de suivre les travaux, de régler les factures et de percevoir les subventions. La part d'autofinancement sera répercutée à la commune par le biais des attributions de compensation et lissée sur deux exercices les années n+1 et n+2 suivant l'achèvement des travaux. Le montant définitif sera recalculé au réel des travaux réalisés et des subventions perçues.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la conduite de ces travaux en 2025, dont le plan de financement est le suivant :

Piste K8 : Normalisation

- **Dépenses estimées** :
 - o travaux + maîtrise d'œuvre : 16.609,60 €HT
 - o TOTAL DEPENSE : 16.609,60 €
- **Recettes estimées** :
 - o Subventions (UE, Région, Département) : 13.287,68 €
 - o Autofinancement à la charge de la commune : **3.321,92 €**
 - o TOTAL RECETTE : 16.609,60 €

Piste K9 : Normalisation

- **Dépenses estimées** :
 - o travaux + maîtrise d'œuvre : 6.428,80 €HT
 - o TOTAL DEPENSE : 6.428,80 €
- **Recettes estimées** :
 - o Subventions (UE, Région, Département) : 5.143,04 €
 - o Autofinancement à la charge de la commune : **1.285,76 €**
 - o TOTAL RECETTE : 6.428,80 €

Accusé de réception en préfecture
030-213000292-20250414-74_36a-DE
Reçu le 24/04/2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la conduite des travaux de mise aux normes et d'entretien des équipements DFCI décrits ci-dessus,
- **VALIDE** le plan de financement présenté,
- **S'ENGAGE** à prendre en charge la part d'autofinancement correspondante par le biais des attributions de compensation, lissée sur 2 exercices en années n+1 et n+2 suivant l'achèvement des travaux,
- **AUTORISE** la communauté de communes à entreprendre les démarches concernant l'exécution de la présente délibération (appels d'offres, suivi des travaux, etc).

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre



La secrétaire de séance,
Mme Aline GUYONNAUD



Le Maire,
M. Edouard CHAULET

Abroge et remplace la délibération n° 2025-36.